




# T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 [cftcfae@free.fr](mailto:cftcfae@free.fr)  <http://www.cftc-fae.fr>  [facebook.com/groups/CftcFAE](https://facebook.com/groups/CftcFAE)

N°310 - Le 21 février 2014

## 41% des fonctionnaires ont renoncé à des soins en 2013

Selon une étude de la mutuelle INTERIALE et du GROUPE MONITEUR citée par la revue Acteur Public n°897 du 19 février 2014, pratiquement la moitié des fonctionnaires ont renoncé à des soins en 2013, alors même que 97% bénéficient d'une complémentaire mutuelle ou assureur. Pour 52%, cela tient au coût trop élevé des soins, et cela concerne d'abord les frais de lunettes ou lentilles, prothèses et soins dentaires, médecins spécialistes.

Le phénomène des dépassements d'honoraires aggrave cette situation.

Quelques solutions existent :

- la géolocalisation des professions de santé avec [ameli.fr](http://ameli.fr) sur le site de la sécurité sociale (annuaire de médecins et établissements avec tarifs et remboursement Sécurité Sociale),
- les réseaux partenaires des mutuelles ou assurances,
- les centres de santé mutualistes

Mais cela ne suffit pas, pour l'Etat il faut améliorer la participation des ministères aux frais de santé !

**LES FONCTIONNAIRES DOIVENT POUVOIR SE  
SOIGNER !**

**LA CFTC DIT NON A LA MISERE DANS LA  
FONCTION PUBLIQUE**